

Compte – rendu du débat sur l’avenir de l’école organisé
Le Mardi 2 Décembre 2003-
au Lycée Françoise de Grâce

Ce débat est co-animé par Madame RIOUAL, conseillère municipale représentante de la commune du Havre au conseil d’administration du Lycée, et par Madame RAMEAU représentante de parents d’élèves .

Sujet retenu : « Comment en matière d’éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l’Etat et des collectivités territoriales ? »

Conditions de déroulement :

Au début de la séance, 25 personnes sont présentes. Mais 10 membres du personnel expliquent par la lecture d’une motion votée en Assemblée Générale les raisons pour lesquelles ils ne participeront pas au débat. Deux arguments dominent :

- Délais de préparation très réduits.
- Sentiment de se voir imposer les conditions d’un débat alors que leurs revendications du Printemps 2003 leur semblent ne pas avoir été entendues.

Introduction du débat par Madame RIOUAL :

Madame RIOUAL commence par situer le débat en citant des extraits du document officiel d’accompagnement (fiche 18). Puis elle établit un lien entre **d’une part** la durée et l’ampleur du mouvement revendicatif des enseignants et autres catégories concernées par l’éducation, durant l’année 2003 et, **d’autre part** l’organisation par le gouvernement des débats actuels dans les établissements scolaires. Ensuite, l’intervenante rappelle les exigences de **réussite** et d’**égalité** qui animèrent cette mobilisation et les craintes qu’ont suscitées les projets de décentralisation émanant au même moment de la nouvelle majorité.

Réussite et égalité, ce sont là deux préoccupations majeures, tout particulièrement dans notre Académie où les résultats aux examens sont plus faibles qu’ailleurs alors que le diplôme reste comme partout, la meilleure garantie d’emploi, et ce, d’autant mieux qu’il est élevé..

Après avoir espéré que les préoccupations de la population auront-été autant que possible prises en compte par les instigateurs du débat national, et tout en déplorant certaines modalités (trop grande directivité notamment), Madame RIOUAL nous invite à saisir cette occasion, attendue depuis longtemps, de nous exprimer.

Suit un complément informatif tiré du recueil statistique annuel publié par l’Education Nationale selon lequel on peut estimer que l’école va mieux qu’il y a vingt ans, mais ne s’est pas améliorée depuis dix ans.

En voici quelque points marquants :

Par son espérance de scolarité (16 ans et demi), la France arrive derrière l'Allemagne et l'Espagne mais précède la Suède, les Etats-Unis ou encore le Royaume -Uni.

Nous arrivons difficilement à hisser 70 % des élèves au niveau du Baccalauréat (notamment par les bacs de l'enseignement technique qui fournissent plus de 59 % des bacheliers). Certes, c'est un net progrès par rapport à 1980 (34 %) mais ce n'est pas l'objectif fixé de 80 % d'une tranche d'âge titulaire d'un Bac)

Les échecs nous interpellent également fortement . Ainsi, 22 % des jeunes adultes (25/ 34 ans) sont dépourvus de diplôme secondaire (ce qui nous amène à la 6^{ème} place en Europe). D'autre part 15 % des élèves de 6^{ème} éprouvent des difficultés à lire. Ceci se répercute sur le long terme, puisque aux journées d'appel de Préparation à la Défense, on a pu constater en 2001 que 6 % des jeunes sont des quasi-illettrés (4 % chez les femmes et 8 % chez les hommes). Cette différence à l'avantage des femmes se retrouve quoique atténuée au niveau de la réussite au Bac et de la fréquentation du Supérieur, féminisé à 76 %. Les étudiantes cependant s'investissant moins dans les formations les plus longues, les plus sélectives et les plus valorisantes.

Les inégalités en fonction de la provenance sociale restent frappantes : un enfant d'enseignant obtient son Bac dans 80 % des cas contre à peine 15 % chez les enfants d'ouvriers qualifiés, ce qui a de lourdes conséquences sur l'origine sociale des étudiants du Supérieur.

Alimenté par ces informations, le débat s'engage autour du thème prévu ce soir, que nous rappelons :

« Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ? »

Région et démocratie

Les premières interventions font état d'une sorte d'impuissance face à une structure déjà installée ou en cours de réalisation. Ainsi entend-on :

- la décentralisation est-elle une exigence de l'intégration européenne ?
- Où en est l'harmonisation des diplômes ? (A quoi Madame Rioual répond que celle-ci peut se faire « par le bas » mais aussi « par le haut »).
- Où se trouve la France par rapport au niveau d'harmonisation européenne ?

L'un de nous déplore la frustration de l'électeur qui ne décide guère, voire pas du tout, concernant ces sujets.

Plus tard, un intervenant élève évoquera le problème de la confiance à accorder aux élus. Un autre se demandera si des contrôles et des contre-pouvoirs (par rapport aux élus aussi bien qu'aux représentants de l'Etat), ont pu être installés au niveau local, qui soient aussi efficaces que ceux qui fonctionnent depuis longtemps au niveau national où ils bénéficient de la pluralité d'une presse très indépendante.

Forte de son expérience d'élue à plusieurs niveaux, Madame Rioual nous affirme que la qualité démocratique d'une politique dépend beaucoup, voire surtout, des options politiques de la majorité qui l'anime.

Région et égalité * :

Le problème de la répartition des responsabilités et prérogatives sera repris à sa base :
« Faut-il –fallait-il...- décentraliser ? »

A ce propos, il nous est donné une intéressante information : pour 1 Euro donné par l'Etat aux établissements scolaires de la Seine-maritime, le département en verse 5. Or, l'argent de l'Etat provient largement de l'impôt sur le revenu qui est très démocratique. Au contraire, le financement du département reste très tributaire des différentes taxes (foncier, habitation etc) qui sont beaucoup moins compensatrices des inégalités.

Une autre inégalité est évoquée : que peut faire pour son éducation une Région ou un département très pauvre ?

Ainsi est amenée la question du rôle compensateur de l'Etat Cela doit-il se traduire seulement par la voie du financement ? Le cas de la Seine-Maritime est évoqué où des crédits nettement plus élevés qu'ailleurs ne viennent pas à bout d'un échec scolaire assez grave par rapport au reste du pays.

Comment expliquer de plus faibles réussites aux examens ? Il est remarqué, exemple à l'appui, que lorsque les habitants d'une région sont habitués, depuis plusieurs générations, à changer de lieu pour trouver un emploi, le rôle de l'éducation s'en trouve fortement revalorisé dans la mentalité des populations concernées. Il se formerait ainsi, au fil du temps, des cultures locales plus ou moins favorables à l'école et par voie de conséquence, plus ou moins favorisantes de la réussite et du goût pour l'étude. Etat ou Collectivité territoriale, comment pour l'un comme pour l'autre, prendre en charge ce problème incontournable ? Un enseignant fait remarquer à ce propos que quand un élève n'a pas envie d'être formé, toute méthode pédagogique devient vaine.

Autre défi lancé aux Communes, Départements et à l'Etat : que faire contre la dramatique aggravation des différences de niveaux entre écoles ou collèges de quartiers différents ? Qui est le plus en mesure d'enrayer la fuite des bons élèves vers les établissements où les usagers permettent aux enseignants de fonctionner correctement et d'honorer effectivement, de ce fait, les programmes ?

Région et formation :* Si les vertus de la région en matière d'égalité et de démocratie sont loin d'être convaincantes pour les participants, qu'en est-il de la capacité de celle-ci à gérer les formations, ainsi que la construction, l'entretien et le fonctionnement des établissements ?

Concernant les formations, il nous est rappelé par Madame Rioual que la carte des formations est co-élaborée par le Recteur et la Région.

On pourrait penser que la Région est plus proches des nécessités locales et, partant, plus efficace. Qu'en est-il réellement ?

Il est remarqué aussi que la gestion « tout-Etat » ne signifiait pas toujours l'unicité et l'équité (plusieurs ministères en jeu ; certaines professions qui protègent leurs prérogatives etc).

Concernant le fonctionnement et ses aléas, Monsieur le Proviseur témoigne qu'il est plus facile de négocier au niveau local en cas de problème qu'au niveau national . Mais un Etat bien organisé ne pourrait-il pas faire aussi bien en se voulant proche des administrés ? lui est-il répondu. La réactivité est-elle toujours positive ? Un intervenant rappelle que par démagogie, on peut faire réaliser des travaux trop hâtifs avant des élections.

Vertu de la souplesse ... ou vices ? Des craintes émanent de la salle, (relayant Celles du mouvement revendicatif du Printemps), que des personnels échappent peu à peu à l'Education Nationale (entretien etc.) Un précédent au niveau de la ville du Havre est cité par une intervenante. Même si l'intervention d'une entreprise devait s'avérer plus rentable (ce qui reste à prouver), le principe fait peur (souplesse, choix ... ou pression sur les salaires et les conditions de travail ?)

Au niveau des bâtiments et du matériel, qui est le plus capable de contrôler l'entrepreneur, de choisir la qualité, de résister aux pressions est-il demandé.

Région et libertés * : Agir au plus près des formateurs et des élèves, ou au plus près des intérêts des fournisseurs d'emploi ? Cette question interpelle. Un exemple nous est donné (pris dans une autre région) d'un financement de sortie pédagogique qui s'est accompagné ...d'un contrôle des objectifs ; à quoi des élus ont répondu en forfaitisant le projet pour en défendre la liberté. Plus globalement et durablement il apparaît essentiel de ne pas inféoder le contenu de la formation même professionnelle à des intérêts à court terme de la production et des échanges. Plusieurs interventions notamment d'un parent et d'une ex-chef des travaux montrent à partir d'exemples et de témoignages qu'un élève ayant reçu une formation professionnelle large et une bonne culture générale est plus facilement adaptable à un nouveau métier qu'un autre qui aurait été trop précisément calibré pour une fonction précise. Néanmoins il faut veiller à ce qu'un employeur n'en profite pas pour sous-payer l'embauché sous prétexte de diplôme pas assez adéquat, faisait remarquer, exemple précis à l'appui, un professeur.

Région et innovation :* Les possibilités d'intervention des régions en matière d'éducation ont toutefois fait naître un espoir. Plutôt que de compromettre tout un pays par une innovation inadéquate ou mal rôdée (1), ne peut-on permettre à une région dont les élus le décideraient, de promouvoir à titre expérimental, une solution souhaitée par les habitants pour autant qu'elle ne contredirait pas les principes fondamentaux de l'éducation ? (La carte-livres mise en place dans notre région semble en être un modeste mais bel exemple) . En cas d'initiative réussie, une étude aussi rigoureuse qu'approfondie, des conditions locales et temporelles de son application d'une part, et de possibles effets pervers d'autre part, permettrait de donner le feu vert à son éventuelle généralisation au pays.

(1) comme cela semble avoir été le cas de certaines modalités du « collège unique » qui ont entraîné la massification des élèves inadaptés à l'enseignement du premier cycle.

Ce compte –rendu ne prétend pas avoir restitué toute la richesse des interventions. Certaines se référaient à d'autres débats (pédagogie différenciée, nombre maximum d'élèves par classe etc) témoignant d'ailleurs du caractère récurrent de certaines fortes préoccupations. Nous devons cependant dégager maintenant les propositions précises qui ont été formulées à l'issue de ce débat, débat d'ailleurs beaucoup plus consensuel et interrogatif que contradictoire et qui n'est jamais tombé dans la polémique.

Au moment de s'entendre sur trois propositions à faire parvenir au ministère, un fort et – semble-t-il – unanime réflexe d'attachement aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale , qui sous-tendait d'ailleurs la plupart des interventions de la soirée, s'est concrétisé non sans une ouverture à l'idée suggérée d'une politique régionale expérimentale assortie de solides garanties excluant tout risque de généralisation hâtive.

LES TROIS PROPOSITIONS FORMULEES SONT :

I-Que l'Education reste NATIONALE notamment au niveau de la gestion des personnels et de leur formation et en ce qui concerne les diplômes décernés.

II – Que l' UNITE et l' EGALITE soient deux valeurs fondamentales du service public d'éducation (niveau et contenu des formations ; lutte contre les disparités régionales et de quartiers).

III – Qu'il soit possible d' EXPERIMENTER localement un projet novateur sous réserve d'une large adhésion des élus et de leurs électeurs, d'une étude rigoureuse concernant les possibilités de sa généralisation et dans le strict respect des principes républicains, laïques et démocratiques.

Le rapporteur : cjp

*Les titres – thèmes du débat proviennent du rapporteur.